

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Weiss

Date de dépôt: 13 mai 2004

Interpellation urgente écrite

Le Cartel, combien de divisions ?

La grève du 4 mai 2004 a été présentée par son principal organisateur, le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné (ci-après le Cartel) comme « un immense succès » ayant réuni « plus de 10 000 de nos collègues ».

A la veille d'un nouveau mouvement de protestation, il serait souhaitable que le Conseil d'Etat, dès qu'il aura réuni les informations nécessaires, informe le Grand Conseil sur

- le nombre précis de fonctionnaires ayant suivi l'appel du Cartel à l'occasion des mouvements du personnel du mois de mai (pour l'heure : 4 mai, 13 mai et 14 mai), puis, le cas échéant, mensuellement, pour les mois suivants;
- le montant de la masse salariale retenue à ces occasions ;
- les problèmes éventuels posés par l'application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 septembre 1996, singulièrement la collaboration des responsables hiérarchiques prévues aux articles 2 (contrôle des présences et des absences) et 4 (transmission des déclarations relatives à l'accomplissement du service), ainsi que d'éventuelles non-observations du service minimum, notamment dans les écoles enfantines et primaires, prévue par l'article 5.